



Les Rayons de la Transparence!



**RAPPORT D'ACTIVITES
ITIE-TOGO
ANNEE 2014**

La transparence dans la gouvernance du secteur extractif togolais

Sommaire

Glossaire.....	page 4
Résumé.....	page 6
Introduction.....	page 7
Contexte.....	page 8
Objectif.....	page 9
1. Mise en œuvre de l'ITIE.....	page 10
• Plan d'actions.....	page 11
• Rapports ITIE-Togo 2012 et 2013.....	page 13
- Le cadastre minier	
- Les régies financières de l'Etat	
- Les flux financiers	
• Impacts de l'ITIE.....	page 14
- Impact économique	
- Impact réglementaire	
- Impact social	
2. Evaluation des performances.....	page 16
• Evaluation globale.....	page 17
• Evaluation des objectifs et des activités du plan d'actions.....	page 17
• Evaluation du respect des exigences.....	page 18
• Les forces et les faiblesses du processus.....	page 20
• Coût de la mise en œuvre.....	page 21
• Mesures correctives de la gouvernance du secteur extractif.....	page 21
• Structure organisationnelle du groupe multipartite durant l'année 2014.....	page 22
• Implication d'autres acteurs en dehors du groupe multipartite.....	page 23
3. Perspectives.....	page 25
• La gouvernance infranationale.....	page 26
• L'éducation civique (la vulgarisation) sur la transparence et la redevabilité...page 26	
• Le gouvernement et l'Assemblée nationale garants des bonnes pratiques.....	page 26
Conclusion.....	page 27
Annexes.....	page 28
Annexe 1 : liste des industries extractives, des agences perceptrices de l'Etat et des flux financiers.....	page 29
Annexe 2 : Composition détaillée du groupe multipartite en 2014 et Organigramme du Secrétariat technique.....	page 33
Annexe 3 : Listes de présence des réunions du Conseil national de supervision et du Comité de pilotage.....	page 37

Glossaire

APIET	: Association Professionnelle des Industries Extractives du Togo
ARSE	: Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BTCI	: Banque Togolaise du Commerce et de l'Industrie
CAC 75	: Cabinet français recruté par le gouvernement pour élaborer le rapport de validation
CNS	: Conseil national de supervision
COMINTES	: Comité International d'Ethique et de Solidarité
CP	: Comité de pilotage
DGD	: Direction Générale des Douanes
DGH	: Direction Générale des Hydrocarbures
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGMG	: Direction Générale des Mines et de la Géologie
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DGTLS	: Direction Générale du Travail et des Lois Sociales
EDITOGO	: La Société Nationale des Editions du Togo (Service de l'Etat qui produit le journal quotidien Togo Presse)
ENI	: Société pétrolière italienne
F CFA	: Franc des Communautés Financières d'Afrique
FSE	: Fonds Spécial d'Electrification
ITIE	: Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
ITIE-Togo	: Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Togo
MDTF	: Don multidonateurs (Multidonors Trust Fund) de la Banque mondiale
Norme ITIE	: principes et exigences qui régissent le processus de l'ITIE dans les pays mettant en œuvre l'ITIE
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OTR	: Office Togolais des Recettes

PASCRENA	: Projet d'Appui à la Société Civile et à la Réconciliation Nationale au Togo
Rapport ITIE	: Rapport portant sur la réconciliation des paiements effectués par les industries extractives à l'Etat et des recettes perçues par l'Etat auprès desdites industries au cours de l'année n-1 ou n-2
Rapport ITIE-Togo	: Rapport ITIE produit par le Togo
Règles ITIE	: principes, critères et exigences qui régissent le processus de l'ITIE avant l'adoption de la Norme en mai 2013
SIGRE	: Système d'Information de Gestion des Ressources Extractives
SNCTPC	: Société Nouvelle Chinoise des Travaux de Ponts et Chaussées
SNPT	: Société Nouvelle des Phosphates du Togo
ST	: Secrétariat Technique de l'ITIE-Togo
TdE	: Société Togolaise des Eaux
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UJIT	: Union des Journalistes Indépendants du Togo
UNSIT	: Union Nationale des Syndicats Indépendants du Togo

Résumé

La mise en œuvre de l'ITIE en 2014 a été réalisée dans un contexte post-conformité assez rude pour les activités de l'ITIE-Togo à l'équipe et la coordination nationale. Après l'adoption d'un nouveau plan de travail triennal, le gouvernement a organisé, le 17 janvier 2014, un atelier de concertation avec les partenaires techniques et financiers pour mobiliser les ressources nécessaires à la concrétisation des nouvelles ambitions de l'ITIE-Togo dont la mise en œuvre a été réalisée principalement avec les fonds de la contrepartie. Les efforts ont été consacrés au renforcement des capacités des industries extractives et des régies financières de l'Etat. Afin de garder le meilleur rythme de publication des rapports ITIE, deux rapports ITIE sont réalisés en 2014. Il fallait en effet, réaliser les activités du plan d'actions pour assurer la visibilité de la mise en œuvre et la crédibilité de la gouvernance du secteur extractif. A travers les différents chapitres du présent rapport, il ressort clairement que malgré l'insuffisance du financement, les objectifs des différentes composantes du plan d'actions ont été atteints. Toutes les activités majeures, telles que le fonctionnement du Secrétariat technique, l'organisation des réunions du Conseil national de supervision et du Comité de pilotage, la formation des entités déclarantes à l'intérieur et la formation des membres du Secrétariat technique et du Comité de pilotage à l'étranger, l'élaboration des rapports ITIE ont été réalisées. Les activités faites et les actions posées dans le cadre de la mise en œuvre, ainsi que les actions souhaitées pour l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif sont exposées d'une façon beaucoup plus expressive et détaillée dans les trois chapitres du présent rapport d'activités.

Le chapitre 1 présente les quatre (4) axes majeurs de la mise en œuvre autour desquels les activités se sont déroulées. Pour les besoins des rapports ITIE 2012 et 2013, l'étude de cadrage a mis en exergue le cadastre minier qui compte 85 entreprises dont 37 retenues pour la réconciliation, 10 agences gouvernementales et 15 préfectures qui perçoivent les recettes de l'Etat conformément à la matérialité des flux financiers dont le nombre est 43. Les impacts de l'ITIE sont d'ordre économique, car elle permet de corriger les erreurs et d'améliorer la gouvernance économique des revenus de l'Etat, aussi bien au niveau central qu'au niveau infranational ; réglementaire, car les lacunes constatées ont inspiré des réformes telles que la relecture du code minier, l'élaboration d'un projet sur la gouvernance du secteur minier et l'élaboration d'un projet de loi pour la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. L'impact social est très visible dans les localités minières. Mais le plus sensible cette année est le projet COMINTES financé par le PASCRENA et qui porte sur le plaidoyer des communautés des localités minières, relatif notamment à l'exploitation du minerai de fer à Bangéli.

Le chapitre 2 est consacré d'abord à l'évaluation globale des performances de la mise en œuvre et ensuite à l'évaluation détaillée de la mise en œuvre selon les objectifs, les activités et les exigences. Cette évaluation a permis de relever les forces et les faiblesses du processus. Le gouvernement et les agences gouvernementales ont pris des mesures correctives pour améliorer la gouvernance du secteur en accordant plus d'attention à la qualité et à la crédibilité du système d'information des régies financières de l'Etat.

Le chapitre 3 renferme des suggestions à l'endroit du gouvernement. Ces suggestions portent essentiellement sur les actions à mener pour atteindre les objectifs fixés pour la promotion de la transparence dans la gouvernance du secteur extractif. La volonté politique du gouvernement est un premier pas très important et louable. Cependant, pour convaincre le public de sa bonne foi, le gouvernement doit faire suivre et soutenir son engagement par des réformes qui renforcent les bonnes manières de gérer le secteur extractif afin d'assurer le développement durable du Togo.

Introduction

Le rapport d'activités annuel est une recommandation de l'Exigence 7.2 de la Norme ITIE, à la page 33, que tous les pays mettant en œuvre l'ITIE sont tenus de respecter. Le présent rapport présente les activités de la mise en œuvre de l'ITIE réalisées au cours de l'année 2014.

En dehors des activités qui accompagnent la dissémination des rapports ITIE, toutes les activités convenues par le Plan d'actions 2014-2016 ont été réalisées. Les voyages d'imprégnation n'ont pas pu être réalisés en groupe. Cependant, les membres du Secrétariat Technique et du Comité de Pilotage ont bénéficié de l'appui du Secrétariat International, de la francophonie et de la Commission de l'UEMOA pour participer à des ateliers à Abidjan et à Dakar.

Le présent rapport retrace en trois (03) chapitres les activités réalisées par l'ITIE-Togo en 2014. Le premier chapitre portant sur "la mise en œuvre de l'ITIE" présente les différentes composantes du plan d'actions, le référentiel des rapports ITIE-Togo 2012 et 2013 et les impacts de l'ITIE. Le chapitre 2 est consacré à "l'évaluation des performances" de la mise en œuvre tel que recommandé par la note technique N°5 du Secrétariat international et le chapitre 3 portant sur les "perspectives" présente des suggestions à prendre en compte pour atteindre les objectifs de l'engagement pris par le gouvernement.

Contexte

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est un outil de transparence et de responsabilité que les gouvernements des pays mettant en œuvre l'ITIE utilisent pour comprendre tous les contours du circuit financier du secteur extractif afin de développer les meilleures méthodes de gouvernance économique, industrielle et sociale permettant un dialogue ouvert entre les parties prenantes dans un cadre apaisé et constructif. Au plan international, le Secrétariat international est chargé de suivre l'évolution de l'Initiative dans les pays membres de l'ITIE. Parallèlement aux contacts permanents que le Secrétariat International entretient avec les Secrétariats nationaux, la Norme de juillet 2013 (l'Exigence 7.2) recommande à chaque pays membre de publier au 1^{er} juillet de l'année en cours le rapport d'activités de l'année écoulée.

Ce rapport permet au Secrétariat international d'évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles dans chaque pays et de connaître les obstacles pour lesquels il peut proposer des solutions. C'est aussi l'occasion pour les pays de faire le bilan afin de tirer des leçons de la mise en œuvre afin de prendre les mesures idoines pour une gouvernance crédible du secteur. Le rapport annuel d'activités est une vitrine de la gouvernance du secteur où les acteurs identifient leurs points faibles et se saisissent des recommandations pour relever les défis liés à la gouvernance du secteur.

L'année 2014 qui devrait marquer le début des activités de la phase post-conformité est devenue une année charnière faute de financement suffisant disponible pour la réalisation pleine et entière de toutes les activités prévues au plan de travail triennal pour cette année-là. La Banque Africaine de Développement et la Banque Mondiale ont promis leur soutien certes, mais compte tenu des procédures à respecter pour mettre le financement à disposition, l'appui de la Banque Africaine de Développement ne sera effectif qu'en 2015 et sera assuré comme promis, pour trois ans. Quant à la Banque Mondiale, prétextant de problèmes de gestion et de passation de marchés passés en 2013 à l'ITIE-Togo, elle n'a pas honoré son engagement à soutenir financièrement l'ITIE-Togo. L'ITIE-Togo a pourtant pu fonctionner en 2014 en consacrant le budget national, alloué par le gouvernement pour le fonctionnement du Secrétariat Technique, essentiellement à la réalisation des activités prioritaires prévues cette année dans le plan de travail adopté.

Objectif global

Le rapport annuel d'activités met en exergue l'objectif de l'ITIE qui vise à susciter la prise de conscience de tous les acteurs du secteur, particulièrement du gouvernement et des administrations publiques. A travers les informations fournies par le rapport d'activités, le gouvernement et les industries consacrent l'importance du respect des principes et exigences nécessaires pour la meilleure visibilité du secteur et la crédibilité de la gouvernance globale, notamment économique, industrielle et sociale. Ensemble, avec les collectivités, les communautés locales et les organisations de la société civile, ils penseront à la meilleure plateforme qui pourrait d'une façon consensuelle convenir de la bonne manière de gérer les ressources naturelles du pays. Les bonnes pratiques observées dans les pays mettant en œuvre l'ITIE sont relevées par le Secrétariat international et publiées sur le site web de l'ITIE internationale. Ces publications offrent à chaque pays l'opportunité de connaître les meilleures pratiques des pays pairs et de s'en servir pour améliorer la gouvernance du secteur sur le plan national.

Objectif spécifique

Le rapport d'activités 2014 est élaboré pour mettre à la portée des parties prenantes et du public des informations sur la réalisation effective des activités prévues par le plan d'actions dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE. Les observations recueillies çà et là permettront au Conseil national de supervision et au Comité de pilotage de prendre des dispositions pour relever la qualité du processus dans le respect des principes et exigences de la Norme ITIE.

1. Mise en œuvre de l'ITIE

Le Togo a adhéré à l'ITIE en 2009, et a commencé la mise en œuvre effective après la création des organes de mise en œuvre en mars 2010 et de la nomination du Coordonnateur national en avril 2010. En moins de six (06) mois, il a été admis comme « Pays candidat » le 19 octobre 2010. Il a satisfait aux principes et aux exigences de la Norme ITIE dans le délai des 30 mois convenu et a été déclaré « Pays conforme » à la Norme ITIE le 22 mai 2013, par le Conseil d'administration de l'ITIE.

A la Conférence mondiale de l'ITIE en mai 2013 à Sydney en Australie, l'Assemblée Générale a convenu que désormais les pays mettant en œuvre l'ITIE publient dès le 1^{er} juillet de l'année en cours, le rapport d'activités de l'année précédente. Le Togo a déjà publié le rapport d'activités de l'année 2013. Le présent rapport qui rend compte des activités de l'année 2014 est le deuxième rapport d'activités de l'ITIE- Togo.

Le plan d'actions adopté par le groupe multipartite pour la période post-conformité (2014-2016) précise les activités à réaliser durant l'année 2014. Dans l'ensemble, l'élaboration, la publication et la dissémination du rapport ITIE constituent l'essentiel des activités à mettre en œuvre.

Les réformes qui découlent de la mise en œuvre de l'ITIE et les changements intervenus dans le système de gestion d'information des industries et des agences, et dans les relations entre les industries, les agences et les collectivités locales constituent les impacts de la mise en œuvre de l'ITIE dans les communautés et sur l'économie nationale.

- **Plan d'actions**

Le plan d'actions comprend quatre (04) grands axes qui sont le fonctionnement des organes, le renforcement des capacités des organes, la stratégie de communication de l'ITIE et le processus d'élaboration des rapports ITIE.

- **Le fonctionnement des organes**

L'ITIE-Togo dispose de trois (03) organes de mise en œuvre : le Conseil national de supervision, le Comité de pilotage et le Secrétariat technique.

Le principal organe de l'ITIE-Togo est le Conseil national de supervision (CNS) présidé par le Premier ministre. Pour assurer efficacement sa mission d'orientations politiques et stratégiques, l'organe a tenu une (01) réunion en 2014. Le CNS, représenté notamment par son président, s'est investi dans la recherche de solution à la crise née en 2014 entre le Secrétariat technique, la Banque mondiale et certains membres du comité de pilotage.

Le deuxième organe de l'ITIE au Togo est le Comité de pilotage (CP) chargé de faire le suivi de la mise en œuvre en vue de garantir une contribution optimale de toutes les parties prenantes à l'accroissement des flux de revenus issus du secteur extractif. Au cours de l'année 2014, il a tenu quatre (04) réunions ordinaires.

Le ST a fonctionné normalement. Comme prévu, il a assuré la gestion quotidienne des activités de la mise en œuvre du processus et la coordination entre les organes au niveau national ainsi que la coordination avec le Secrétariat international. En 2014, les activités se sont déroulées sous l'autorité du Coordonnateur national assisté de trois (3) Chefs de cellule, d'une (1) Comptable et d'une (1) Assistante. Le fonctionnement du Secrétariat technique s'est également appuyé sur un (1) coursier, un (1) Chef parc automobiles et des services externes d'agences

d'entretien des bureaux, de jardinage et de gardiennage. Au-delà de leurs domaines respectifs, chaque responsable de cellule contribue à la bonne maîtrise de la Norme ITIE par tous, à la qualité et à la crédibilité du processus et surtout de l'élaboration et de la dissémination des rapports ITIE. Ainsi, pour plus de transparence dans la gestion des commandes publiques de l'ITIE-Togo, des organes de passation et de contrôle des marchés publics ont été mis en place au ST le 13 mars 2014. Depuis lors le ST dispose d'une Personne Responsable des Marchés Publics, d'une commission de passation et d'une Commission de contrôle des marchés publics où sont représentés les différents collèges du Comité de pilotage. C'est donc la Commission de passation des marchés de l'ITIE qui a été responsable de la sélection du Consultant devant élaborer ces rapports ITIE-Togo 2012 et 2013.

- **Le renforcement de capacités**

Trois ateliers de formation ont été organisés au cours de l'année 2014. Les deux premiers ateliers ont été organisés à Tsévié en mai 2014 à l'attention des entités déclarantes : administration publique et industries extractives. La formation a porté sur le contexte de la Norme ITIE et les atouts de la mise en œuvre de l'ITIE dans la vie socio-économique du pays. Le premier atelier a eu lieu les 5 et 6 mai 2014 et a regroupé l'ensemble des entreprises extractives du pays. Le second organisé les 7 et 8 mai 2014 a réuni toutes les entités gouvernementales concernées par les déclarations ITIE. Les deux ateliers organisés en prélude à l'élaboration des rapports 2012 et 2013 qui ont duré quatre (04) jours ont été animés par le Coordonnateur national et ses collaborateurs, ainsi que par les experts des agences gouvernementales et des professeurs d'Université. Il faut noter également la participation active à travers des communications et aussi des débats de deux magistrats de la Cour des Comptes pendant les quatre (4) jours.

La troisième formation a été organisée en octobre 2014 pour les entités déclarantes, au démarrage du processus d'élaboration des rapports ITIE-Togo 2012 et 2013, afin de permettre aux agences gouvernementales et aux industries extractives de participer efficacement aux déclarations des données ITIE conformément aux principes et exigences de la Norme. Cette formation d'une journée a été animée par le conciliateur Moore Stephens, recruté pour l'élaboration des deux rapports. Au cours de cette formation, les magistrats de la Cour des comptes ont également joué un rôle de modérateur

La visite-pays du Secrétariat international également a été une importante occasion de renforcement de capacités pour les différentes parties prenantes directement ou indirectement impliquées dans la mise en œuvre de l'ITIE au Togo. Un atelier organisé le 12 novembre 2014 à l'hôtel Sancta Maria de Lomé a été animé par le Chef-Adjoint du Secrétariat international, Monsieur Eddie Rich, et la Directrice-pays, Madame Gisela Granada. L'atelier a regroupé tous les membres du groupe multipartite de l'ITIE-Togo ainsi que des représentants des organisations de la Société Civile et de diverses institutions. En marge de cet atelier, la visite-pays du Secrétariat international a permis à la délégation de rencontrer différents partenaires techniques et financiers de l'ITIE-Togo et d'initier des approches de solutions à la crise qui a opposé la Banque Mondiale au Secrétariat Technique de l'ITIE-Togo depuis le mois de mars 2014.

- **La communication sur la mise en œuvre et le secteur extractif**

La mise en œuvre de l'ITIE est retenue comme un outil d'information sur la gouvernance des revenus de l'Etat dans le secteur extractif. Plusieurs canaux ont été identifiés pour rendre publiques les activités de l'ITIE et les actions posées par les parties prenantes. Le canal le plus

utilisé est le site web de l'ITIE-Togo. Il a été revu et réaménagé afin d'être accessible et compréhensible à toutes les cibles.

La plupart des médias de la place ont été sollicités pour une grande diffusion des informations de l'ITIE-Togo, comme ce fut le cas de Radio Victoire et Radio Ephphatha pour des entretiens radiophoniques d'une durée d'une heure chacun.

Les ateliers de formation, notamment ceux de Tsévié et celui portant sur l'élaboration des rapports ITIE-Togo 2012 et 2013 ont également été des occasions saisies pour communiquer sur les points essentiels de la Norme ITIE qui puissent rendre efficace et crédible la mise en œuvre. De même, la couverture médiatique de la visite-pays des membres du Secrétariat international a renforcé la visibilité de l'ITIE-Togo durant l'année 2014.

Enfin, la publication du rapport ITIE-Togo 2012 sur le site web le 30 décembre 2014 et les diverses réunions du groupe multipartite tenues au cours de l'année ont également servi à sensibiliser les acteurs et les parties prenantes sur leurs rôles dans la mise en œuvre du processus. La dissémination du rapport ITIE-Togo 2012 est programmée avec celle de 2013 au quatrième trimestre de l'année 2015 pour alimenter le débat public.

- Le processus de l'élaboration des rapports ITIE

Deux rapports ITIE portant sur les données des années 2012 et 2013 ont été élaborés en 2014. Le conciliateur recruté à cet effet est le cabinet britannique Moore Stephens. En prélude à l'élaboration des deux rapports, une étude de cadrage a été réalisée pour déterminer les industries qui sont incluses dans le périmètre de déclaration. Cette étude a permis de fixer le seuil de matérialité à cinq millions (5 000 000) francs CFA. Ainsi donc, trente-sept (37) industries ont été soumises aux déclarations ITIE et l'Administration publique a dû procéder à des déclarations unilatérales pour 48 autres industries. Le rapport ITIE-Togo 2012 a été publié le 30 décembre 2014.

• Rapports ITIE-Togo 2012 et 2013

Les rapports ITIE-Togo 2012 et 2013 ont été conçus pour connaître exactement toutes les industries extractives qui ont opéré au Togo pendant ces deux années et aussi pour relever toutes les agences de l'Etat qui ont perçu des taxes et des impôts auprès de ces industries pour le compte de l'Etat.

Les séances de travail que le conciliateur, seul ou avec le Secrétariat technique, a eues avec la Direction Générale des Mines et de la Géologie, l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, le Commissariat des Douanes et Droits Indirects, le Commissariat des impôts, la Direction de l'Eau et la Direction Générale des Hydrocarbures ont permis de constituer une liste exhaustive de toutes les industries extractives qui opèrent au Togo.

De la même façon, le conciliateur a eu des séances de travail avec les industries extractives afin de relever tous les flux de revenus qu'elles ont versés à l'Etat. Il a également recensé toutes les agences de l'Etat qui ont perçu des recettes auprès de ces industries. Dans l'ensemble, 43 flux de revenus ont été retenus, répartis suivant la nature des taxes entre 10 agences gouvernementales auxquelles s'ajoutent les communes et préfectures concernées.

La liste des industries extractives, des agences perceptrices de l'Etat et des flux de revenus est à l'annexe 1.

- **Impacts de l'ITIE**

Les impacts de l'ITIE sont mesurables et sont relevés sous plusieurs aspects : économique, réglementaire et social.

- **Impact économique**

La mise en œuvre de l'ITIE a permis aux régies financières de l'Etat, en particulier le Commissariat des Impôts et le Commissariat des Douanes et Droits Indirects, de connaître les faiblesses de leurs systèmes d'information et de prendre les dispositions pour corriger les insuffisances constatées. Elle a permis également de revoir à sa juste valeur le calcul des paiements infranationaux aux collectivités locales, en particulier celles des préfectures de Vo et de Zio. Elle a également suscité quelque peu des relations favorables entre les entreprises et les communautés locales afin d'augmenter la contribution volontaire que les industries apportent pour soutenir les projets des localités.

Afin de remédier aux insuffisances constatées, le Commissariat des Impôts et le Commissariat des Douanes et Droits Indirects ont installé des systèmes d'informations beaucoup plus performants pour la collecte des informations. Ils font des efforts pour que les informations des agences décentralisées soient prises en compte dans le système d'information.

- **Impact réglementaire**

Des projets de lois ont été élaborés en vue d'assurer la gouvernance du secteur extractif et de relever le niveau de la qualité et de la crédibilité de la participation des acteurs des industries et des administrations publiques dans l'économie du pays.

Le Ministère des mines et de l'énergie a recruté un expert qui a révisé le code minier en tenant compte de la vision de la transparence de la gestion du secteur extractif et de la responsabilité des industries en termes de droits de l'homme, de protection de l'environnement et de développement des milieux.

Le gouvernement a soumis à l'Assemblée Nationale un projet de loi sur la lutte contre la corruption. L'OTR a mis en place un numéro vert pour permettre au public de dénoncer les cas de corruption. La même initiative a été prise par l'ARMP.

- **Impact social**

En 2014, le PASCRENA a financé le Projet d'appui à l'étude de plaidoyer auprès des pouvoirs publics et privés pour la bonne gouvernance dans le secteur extractif : cas de l'exploitation du fer de Bangéli dans la préfecture de Bassar. La réalisation du projet est confiée à une organisation de la société civile du milieu : COMINTES.

Le Conseil de préfecture de Vo a utilisé les paiements infranationaux dans la construction des infrastructures sociales : marchés, sanitaires, bureaux...

Le Secrétariat technique a été associé à d'importants projets de réforme globale. Il s'agit entre autre :

- * du Programme de renforcement de capacité et de modernisation de l'Etat. De plus les rapports ITIE ont suscité des démarches de recherche. Deux étudiants en Master Economie ont effectué leur stage au Secrétariat technique et ont soutenu leur mémoire sur la transparence en corrélation avec le développement ;
- * de la visite de Monsieur Pijet, chercheur et universitaire français après analyse du rapport 2011 qui a eu deux entretiens de plus de deux (2) heures chacun avec le Secrétariat technique sur la finalité de la mise en œuvre de l'ITIE au Togo ;
- * des représentants des populations des localités minières qui ont sollicité l'appui du Secrétariat technique en renforcement de capacités pour pouvoir s'approprier les principes de l'ITIE afin d'entretenir de bonnes relations avec les compagnies minières et les agences gouvernementales de leur localité. Il s'agit des localités de Vo, Zio (Phosphate), Bassar (Fer).

2. Evaluation des performances.

- **Evaluation globale**

L'année 2014 a été une année où l'ITIE-Togo a connu de grandes difficultés, liées surtout au financement des institutions financières et à l'ancrage de l'ITIE-Togo. Le Secrétariat technique a dû se rabattre sur les fonds de la contrepartie afin de réaliser les activités essentielles de la mise en œuvre du processus. Tous les organes ont fonctionné normalement. La priorité a été portée sur l'élaboration de deux rapports ITIE, afin de maintenir le rythme de la mise en œuvre adopté au Togo. Des actions de renforcement de capacités sur le plan national ont été réalisées à cet effet. Ne disposant pas d'assez de financement pour une communication intensive, le Secrétariat technique a opté pour la communication attrayante à travers son site internet itietogo.org. Les dispositions de la vitrine ont été modifiées pour rendre beaucoup plus facile la recherche.

Concernant les visites des sites miniers, elles sont habituellement réalisées au moment de la dissémination afin de permettre pratiquement à toutes les parties prenantes de prendre connaissance de ce qui se fait dans les mines. C'est aussi l'occasion de discuter avec les communautés, les collectivités et les industries. Le rapport ITIE 2012 ayant été publié le 30 décembre 2014, sa dissémination est prévue pour l'année 2015 sur financement de la BAD.

La seule activité que l'ITIE-Togo n'a pas pu réaliser tel que prévu est le voyage d'étude et d'imprégnation dans les pays tiers.

- **Evaluation des objectifs et des activités du plan d'actions**

Le Plan d'actions élaboré pour trois (3) ans, de 2014 à 2016, comprend quatre (4) axes majeurs :

- * le fonctionnement des organes de mise en œuvre ;
- * le renforcement des capacités ;
- * la stratégie de communication ;
- * l'élaboration des rapports ITIE.

Les activités du plan d'actions ont été réalisées conformément aux objectifs suivants :

- * faire le suivi de la traçabilité des flux de revenus du secteur extractif ;
- * fournir aux parties prenantes les outils nécessaires pour s'approprier les principes de l'ITIE ;
- * améliorer la transparence de la gestion des ressources extractives ;
- * rendre publiques les déclarations sur les paiements des industries et les recettes de l'Etat.

Les principales activités convenues par le plan d'actions sont listées ci-dessous :

- * les réunions du Comité de pilotage et du Conseil national de supervision ;
- * les réunions de sensibilisation des parties prenantes ;
- * les ateliers de renforcement de capacités des parties prenantes ;
- * les ateliers de sensibilisation ;
- * les visites des sites miniers et les rencontres des communautés locales ;
- * l'élaboration et la publication des rapports ITIE ;
- * l'atelier de concertation des partenaires techniques et financiers (PTF) ;
- * l'organisation de l'Assemblée générale ;
- * les voyages d'études et d'imprégnation auprès des pays tiers.

Toutes ces activités ont été réalisées à l'exception des visites des sites miniers, de l'Assemblée Générale et des voyages d'études pour défaut de financement. Elles ont été cependant reprogrammées pour 2015 où est attendu le financement de la BAD. Par contre, le processus d'élaboration et de publication des rapports ITIE et la stratégie de communication ont permis d'atteindre les objectifs fixés.

➤ **Faire le suivi de la traçabilité des flux de revenus**

Le circuit des flux de revenus du secteur extractif, les vérifications des paiements des industries et des recettes de l'Etat ont été effectuées lors de la collecte des données pour l'élaboration des rapports ITIE 2012 et 2013. En prélude à la collecte des données, une étude de cadrage a permis de déterminer le périmètre des entités déclarantes et la matérialité des flux de revenus. Le circuit est donc tracé au cours de la vérification des preuves de paiements et de recettes. Les anomalies dans les déclarations ont été relevées aussi bien dans les industries extractives que dans les agences gouvernementales.

➤ **Fournir aux parties prenantes les outils nécessaires de l'ITIE**

Toutes les parties prenantes sont informées, soit dans les réunions de sensibilisation, soit dans les réunions du Groupe multipartite, des principes de la norme ITIE. Des ateliers ont été organisés, principalement pour renforcer les capacités des entités déclarantes afin qu'elles s'approprient les principes de l'ITIE.

➤ **Améliorer la transparence de la gestion des ressources extractives**

L'étude de cadrage a révélé toutes les ressources exploitées sur tout le territoire national. Le rapport a mentionné celles qui sont en règle et celles qui ne le sont pas.

Toutes les industries dont le montant des paiements à l'Etat dépasse le seuil convenu ont fait des déclarations. De même, les administrations publiques ont fait des déclarations de ce qu'elles ont perçu aussi bien des industries retenues dans le périmètre de conciliation que des industries dont les paiements sont en dessous du seuil de matérialité.

➤ **Rendre publiques les déclarations ITIE**

Le rapport ITIE et le rapport de l'étude de cadrage sont publiés sur le site web de l'ITIE-Togo, sur le site du gouvernement et sur d'autres sites.

● **Evaluation du respect des exigences ITIE.**

L'essentiel des exigences est consigné dans la Norme ITIE. Elles sont au nombre de sept (7) et les détails sur les directives sont prescrits de la page 12 à la page 34 de la Norme.

Sur les sept (7) exigences, le Togo a satisfait en 2014 entièrement quatre (4) exigences (1,2,4 et 5). Les exigences 3 et 6 sont partiellement respectées. Seule l'exigence 7 n'a pas été satisfaite.

❖ **Exigence 1 : l'ITIE exige un suivi efficace par le groupe multipartite**

L'exigence 1 est satisfaite.

Les organes de mise en œuvre (CNS et CP) sont opérationnels. Ils ont tenu régulièrement des réunions pour faire le suivi de la mise en œuvre qui est exécutée selon le plan de travail (2014-2016) adopté par le Comité de Pilotage.

❖ **Exigence 2 : l'ITIE exige une publication régulière et ponctuelle des rapports ITIE**

Cette exigence est respectée.

En 2014, l'ITIE-Togo a élaboré deux rapports ITIE afin de maintenir le rythme de publication des rapports. Cependant, un seul rapport est publié dans le respect du plan convenu par le Secrétariat international pour le Togo.

❖ **Exigence 3 : l'ITIE exige que les rapports ITIE contiennent des informations contextuelles sur les industries extractives**

L'exigence 3 n'est pas entièrement respectée.

Les rapports ITIE-Togo 2012 et 2013 contiennent l'essentiel des informations contextuelles. Cependant, plusieurs entreprises n'ont pas fourni des informations sur leurs propriétaires réels. Les informations relatives au registre des licences (exigence 3.9), à l'octroi des licences (exigence 3.10) et aux contrats ne sont pas divulguées.

❖ **Exigence 4 : l'ITIE exige la publication de rapports ITIE exhaustifs, incluant la divulgation complète des revenus de l'Etat issus des industries extractives, ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières**

L'exigence 4 est respectée en totalité.

Toutes les entreprises, y compris celles de l'Etat et les agences gouvernementales retenues dans le périmètre ont fourni des informations d'une façon désagrégée sur les revenus de l'Etat issus des industries extractives. Au cours de la réconciliation des données, les entités déclarantes ont apporté les preuves pour justifier la crédibilité des déclarations.

❖ **Exigence 5 : l'ITIE exige un processus d'assurance crédible basé sur l'application des normes internationales**

L'exigence 5 a été également suivie telle que prescrite par la norme ITIE.

Le recrutement de l'Administrateur indépendant pour l'élaboration des rapports ITIE (2012 et 2013) réalisés en 2014 a suivi la procédure nationale de passation des marchés publics. Les Termes de Référence ont été adoptés par le Comité Pilotage. La version finale a été publiée le 30 décembre 2013. Des membres du Comité de pilotage représentant les industries, l'Administration et la Société civile participent à la Commission de sélection des consultants.

❖ **Exigence 6 : l'ITIE exige des rapports ITIE compréhensibles, activement promus, accessibles au public et contribuant au débat public**

L'exigence 6 n'est pas entièrement satisfaite à cause de la dissémination qui n'est pas encore faite.

Le rapport ITIE 2012 est disponible en ligne sur le site web ITIE-Togo et d'autres sites de la place, en particulier celui du gouvernement. Par manque de financement, il n'a pas été édité et la dissémination n'a pas été faite non plus en 2014. Cependant, pour les intérêts des uns et des autres, les informations ont été partagées avec des chercheurs d'université de Lomé, des parlementaires, des médias, des groupes de la société civile, des collectivités des localités minières, etc... en attendant leur dissémination en 2015.

❖ **Exigence 7 : l'ITIE exige que le groupe multipartite prenne des mesures pour agir en fonction des enseignements tirés et évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE**

Cette exigence n'est pas satisfaite.

Le Groupe multipartite est composé du Conseil national de supervision et du Comité de Pilotage. Le Comité de Pilotage n'a pas fait un suivi assidu de la mise en œuvre des recommandations formulées par l'Administrateur indépendant afin de proposer au Conseil national de supervision des orientations pour améliorer la qualité de la mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE 2010 et 2011. Les recommandations des réunions du Conseil national de supervision contenues dans le rapport d'activités 2013 ne sont pas mises en œuvre. Des dispositions seront prises pour la mise en œuvre de toutes ces recommandations.

• **Les forces et les faiblesses du processus**

* **Les points forts du processus**

L'étude de cadrage et la collecte des données pour l'élaboration des rapports ITIE 2012 et 2013 ont favorisé une connaissance très élargie des entreprises extractives qui opèrent au Togo et de la matérialité des flux de revenus de l'Etat.

Les rapports ont retracé le schéma du circuit financier et les faiblesses relevées à tous les niveaux du circuit. Ceci permettra aux entreprises et aux agences gouvernementales d'améliorer la gestion de leurs systèmes d'informations.

* **Les points faibles du processus**

C'est grâce à un recoupement des informations de différentes entités de l'administration publique qu'une liste exhaustive des industries extractives et des taxes a été établie. L'étude de cadrage a relevé au cours de la collecte des informations que certaines entreprises enregistrées dans les préfectures ou à l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement ne sont pas répertoriées par l'Administration des Mines.

Les rapports ITIE 2012 et 2013 ont relevé que les entités de l'Administration publique ne disposent pas de statistiques fiables sur l'exportation, la production et la vente des ressources extractives. Il n'existe pas non plus un registre national des propriétaires réels pour permettre la réconciliation des informations fournies par les entreprises et avoir des informations sur

celles qui n'en ont pas fournies. Sur trente-sept (37) entreprises retenues dans le périmètre de réconciliation, douze (12) seulement ont publié des informations sur leurs propriétaires réels.

Les systèmes d'informations des entreprises d'Etat (SNPT et TdE) n'ont pas fourni à l'Etat les revenus de leurs opérations. La Société Togolaise des Eaux (TdE) n'a pas fourni les informations sur la collecte des recettes de l'Etat. La plupart des entreprises n'ont pas pu apporter des preuves pour réduire l'écart avec l'administration publique, et vice versa. Plusieurs entreprises, même celles qui ont déjà participé aux déclarations ITIE, n'ont pas certifié leurs formulaires. Les agences gouvernementales, en dehors de la DGMG et de la CNSS, n'ont pas fourni leurs déclarations à la Cour des Comptes pour vérification.

- **Coût de la mise en œuvre**

En 2014, la mise en œuvre de l'ITIE a été exécutée principalement avec les fonds de la contrepartie et en partie avec le reliquat de la Banque Mondiale. Les dépenses totales pour l'année s'élèvent à cent cinquante-sept millions sept cent trente-cinq mille huit cent trente-deux (157.735.832) Francs CFA.

Le montant total des dépenses liées au fonctionnement qui est de quatre-vingt-cinq millions deux cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent neuf (85.295.509) Francs CFA, a servi à exécuter les activités quotidiennes du Secrétariat technique et à organiser les réunions du CNS et du CP.

Les dépenses pour l'élaboration de l'étude de cadrage et des rapports ITIE 2012 et 2013, l'organisation de l'atelier de formation des entités déclarantes pour l'élaboration des rapports et de l'atelier du Secrétariat International, s'élèvent à un montant total de soixante-deux millions neuf cent quatre-vingt-trois mille deux cent vingt-trois (62.983.223) Francs CFA.

Le reliquat de la Banque Mondiale (MDTF) a permis d'organiser l'atelier de concertation des Partenaires techniques et financiers organisé à Lomé le 17 janvier 2014 et les ateliers de renforcement de capacités des entités déclarantes, organisés à Tsévié du 5 au 8 mai 2014, pour un montant total de neuf millions quatre cent cinquante-sept mille cent (9.457.100) Francs CFA.

- **Les mesures correctives**

En ce qui concerne spécifiquement la mise en œuvre de l'ITIE, les mesures correctives ne sont pas significatives. Elles sont effectuées au niveau des agences gouvernementales (surtout Douanes, Impôts et DGMG) pour corriger les lacunes constatées ou améliorer la gestion du système d'informations.

Par contre sur le plan national, des actions sont posées pour relever le niveau de la transparence dans la gouvernance des ressources extractives et des recettes de l'Etat. Il s'agit entre autres du :

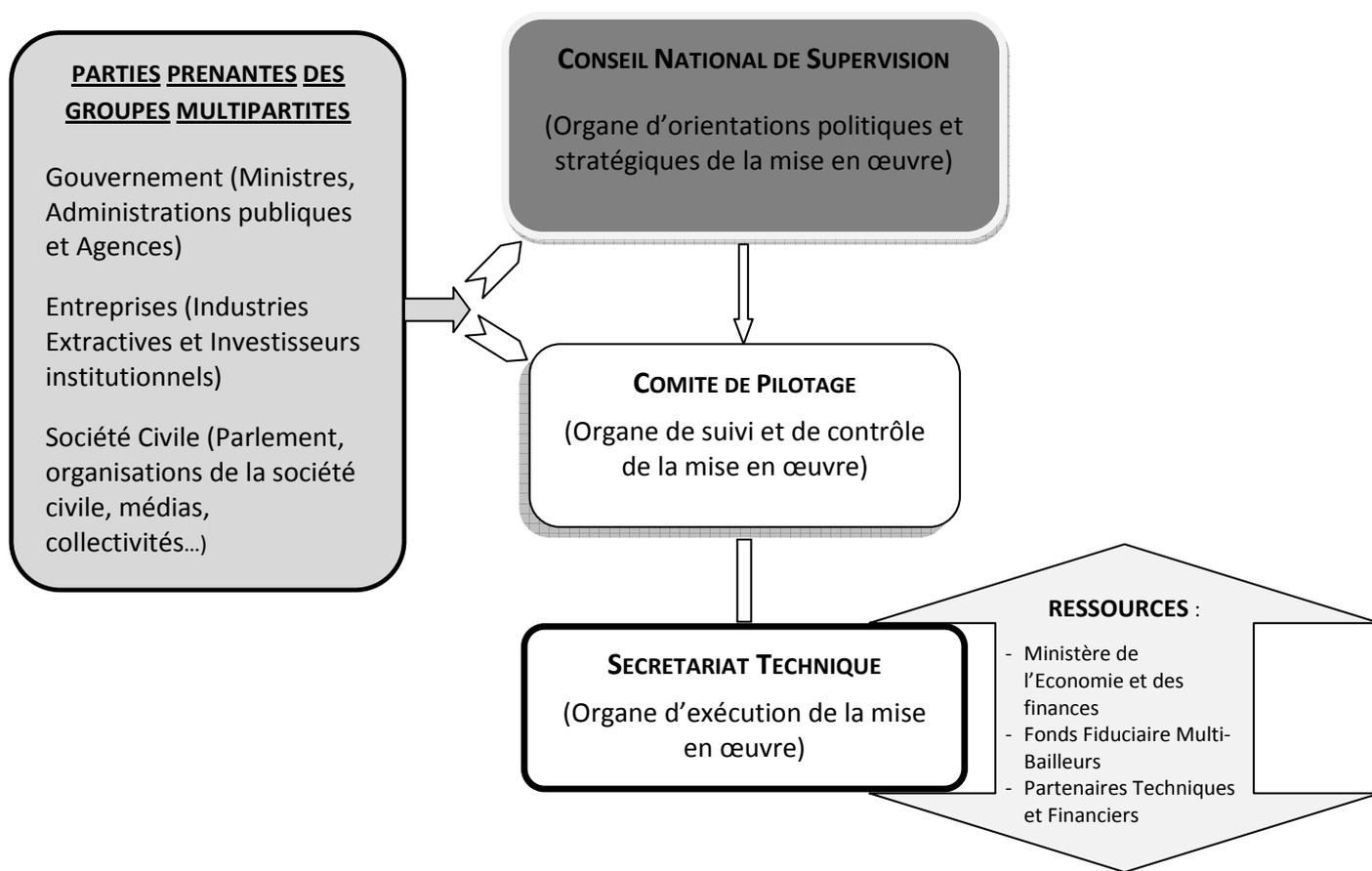
- projet de gouvernance et de développement du secteur minier ;
- projet de loi sur la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent ; et de
- la relecture du code minier.

Le Commissariat des Impôts et le Commissariat des Douanes et Droits Indirects ont installé des appareils beaucoup plus performants par la fiabilité de la collecte des informations. Les informations fournies à l'intérieur de pays sont désormais intégrées dans le système central d'informations. Des dispositions sont également prises pour que toutes les entreprises soient enregistrées avec leur numéro d'identification fiscal (NIF).

Au niveau de l'Administration des mines, sur la base des faiblesses constatées au cours de l'élaboration des rapports ITIE sur la conciliation des paiements par les industries et des recettes perçues par les régies financières de l'Etat, un projet de gouvernance et de développement du secteur minier est initié afin de renforcer les capacités de gestion et de développement de tous les acteurs du secteur, dans les domaines techniques, des finances et de l'environnement, en l'occurrence la Direction Générale des Mines et de la Géologie, l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

- **Structure organisationnelle de l'ITIE au Togo**

Le 30 mars 2010, le gouvernement a pris un décret pour créer les organes de mise en œuvre de l'ITIE au Togo. La structure organisationnelle comprend le Conseil national de supervision, le Comité de pilotage et le Secrétariat technique.



* Le Conseil national de supervision est l'organe suprême de l'ITIE-Togo. Sa mission est de déterminer les orientations stratégiques et politiques de la mise en œuvre de l'ITIE. Il est composé de seize (16) membres, représentant le gouvernement, les industries extractives et les groupes de la société civile. Il est présidé par le Premier ministre et se réunit deux (02) fois dans l'année.

* Le Comité de pilotage est l'organe de contrôle et de suivi de la mise en œuvre de l'ITIE. Il est composé de vingt-cinq (25) membres, représentant l'administration

publique, les industries extractives et les groupes de la société civile. Il est présidé par le Ministre des mines et de l'énergie et se réunit trois (03) fois dans l'année.

- * Le Secrétariat technique est l'organe d'exécution de la mise en œuvre de l'ITIE. Il est chargé de la gestion quotidienne des activités et de la coordination entre les organes et toutes les parties prenantes d'une part et avec l'ITIE internationale d'autre part. Placé sous l'autorité du Coordonnateur national, il est composé de trois (03) cellules à savoir la Cellule Administration et renforcement de capacités, la Cellule Information et communication et la Cellule Collecte et traitement des données. L'organigramme du Secrétariat technique se trouve en Annexe 3.

- **Implication des autres acteurs**

- * La Cour des Comptes a participé intensément à l'organisation des ateliers de formation des entités déclarantes à Tsévié et à Lomé. A Tsévié, les représentants de la Cour des Comptes ont présenté une communication sur le rôle de l'institution et la nécessité pour chaque acteur de s'attacher aux principes de la transparence pour mieux répondre aux exigences de la redevabilité. L'implication de la Cour des comptes dans la promotion de la transparence est illustrée par la création en son sein d'une Cellule ITIE. Les délégués de la Cour des Comptes ont également joué le rôle de modérateurs au cours des débats lors de l'atelier de Lomé, préparant le remplissage des formulaires de déclaration pour les rapports de 2012 et 2013.
- * Dans le cadre de la production du rapport ITIE, la Cour des comptes, organe supérieur de contrôle des comptes de l'Etat, joue le rôle de l'auditeur interne des agences perceptrices des revenus de l'Etat. A ce titre, elle est chargée de la certification des formulaires de déclaration émanant des agences gouvernementales qui sont retenues dans le périmètre. Elle vérifie la régularité et la traçabilité des paiements qu'elles ont perçus.

En plus de la certification, la Cellule de l'ITIE créée en son sein participe régulièrement aux séances de formation organisées à l'attention des entités déclarantes.

- * Dans le cadre de la relecture du Code minier, le Secrétariat technique a organisé des réunions avec les membres du Comité de pilotage, et de façon séparée avec les parties prenantes, à savoir les services de l'Administration publique, les entreprises extractives et les organisations de la société civile afin de collecter leurs propositions pour le compte du consultant recruté pour l'élaboration du projet.

- **Visite pays du Secrétariat International**

En novembre 2014, le Secrétariat International a effectué une visite au Togo pour s'enquérir de l'évolution de la mise en œuvre de l'ITIE dans le pays. La mission a été conduite par Monsieur Eddie Rich, Chef Adjoint du Secrétariat International, accompagné de Madame Gisela Granado, Directrice Pays au Secrétariat International. Au cours de la mission qui a duré trois jours, du 11 au 13 novembre 2014, ils ont animé un atelier de renforcement des capacités des organes de mise en œuvre et des parties prenantes, et ont tenu des réunions séparées avec les collègues du Comité de pilotage, des institutions de l'Administration publique, des partenaires techniques et

financiers (BAD, Banque Mondiale, UE, Ambassade de France, Ambassade d'Allemagne, GIZ) et des organisations de la société civile.

La délégation du Secrétariat international a mis à profit son séjour au Togo pour régler un problème pendant entre le Secrétariat technique et le bureau local de la Banque Mondiale. Afin de permettre la continuité des relations entre la Banque Mondiale et le Secrétariat technique, cette mission a sollicité l'appui de l'UE qui a accepté de financer le recrutement d'un consultant pour élaborer les manuels de procédure pour les opérations du Secrétariat technique.

3. Perspectives

Le Togo a commencé la mise en œuvre de l'ITIE le 19 octobre 2010, date à laquelle il a été admis comme "pays candidat". Trente (30) mois plus tard, il a été déclaré "pays conforme" le 22 mai 2013, ayant accompli la mise en œuvre dans le respect du format ITIE. Après quatre (4) ans de mise en œuvre, il y a lieu pour le gouvernement et le groupe multipartite de réfléchir sur la façon d'impliquer les principes de la Norme ITIE dans la gestion des agences gouvernementales, à Lomé comme dans les préfectures.

- **La gouvernance infranationale**

Les collectivités locales ainsi que l'administration des préfectures des localités minières perçoivent des taxes locales sur l'exploitation des ressources extractives. Semestriellement, le gouvernement reverse aux collectivités locales 50% des taxes professionnelles et foncières, et 100% de la taxe d'enlèvement d'ordures. Il serait judicieux de mettre en place des structures adéquates pour assister les collectivités locales et renforcer leurs capacités à s'adapter aux principes et exigences de la norme ITIE.

- **La vulgarisation des principes de transparence et de redevabilité**

Il est suggéré que les principes de l'ITIE soient enseignés à tout le monde afin que la transparence devienne une culture dans la gouvernance des entreprises et des agences gouvernementales.

- **Le gouvernement et l'Assemblée nationale, garants des bonnes pratiques de la transparence.**

Les principes de la transparence doivent avoir une base stable afin de garantir les progrès dans la mise en œuvre de l'ITIE au Togo. A cet effet, la prise de décrets et de lois est souhaitée afin d'inculquer aux citoyens la notion de transparence, de redevabilité et de responsabilité dans la gouvernance du secteur extractif en particulier et de tous les secteurs en général.

Conclusion

Le gouvernement a exprimé sa volonté et manifesté son engagement à promouvoir la transparence dans la gouvernance du secteur extractif, en adhérant à la Norme ITIE. Les résultats positifs de la mise en œuvre des principes et exigences de l'ITIE ont conféré au Togo le statut de pays conforme à la Norme ITIE. Le défi actuel est de maintenir le rythme des efforts pour une constante évolution positive du processus. C'est pourquoi le gouvernement doit prendre des mesures adéquates pour sensibiliser davantage les responsables de l'administration publique et des entreprises d'Etat à participer sans considération aucune et sans retenue au respect des principes et exigences de l'ITIE. L'engagement sincère du gouvernement est noble. Il faut qu'il soit apprécié par les comportements de tous les citoyens, en particulier des membres des organes de mise en œuvre de l'ITIE.

Au-delà de la récurrence des activités, il faut entreprendre des innovations dans le processus de la gouvernance, d'abord par la mise en œuvre effective des recommandations afin d'améliorer la gouvernance du secteur, et ensuite par l'élaboration des réformes afin de relever le défi de rendre transparente la gestion des revenus issus du secteur extractif pour améliorer le cadre de vie des citoyens et le quotidien des populations. C'est ainsi seulement qu'en attendant de l'ITIE plus que la publication des rapports périodiques, cet outil de gouvernance pourra conduire à des changements de comportement aussi bien des gouvernants (à travers des réformes courageuses) que des gouvernés qui vont se rendre compte par eux-mêmes des impacts positifs de l'ITIE sur leurs conditions de vie.

Annexes

Annexe 1 : liste des industries extractives, des agences perceptrices de l'Etat et des flux financiers

- Les entreprises retenues pour la réconciliation des données

Activité	Entreprises minières	Ressources extractives
Exploitation minière	SNPT	Phosphate
	WACEM	Calcaire
	Scantogo Mines	Calcaire et Marbre
	MM Mining	Fer
	POMAR	Marbre et Dolomites
	Granutogo	Dolomites
	RRCC	Zinc et minerais associés, Nickel et minerais associés, Uranium et minerais associés
	SGM	Manganese
	G&B African Resources	Phosphate et Uranium
	Terra Metaux rares	Matériaux, métaux rares et précieux et or
	Global Merchants	Or, Ilménite, Monazite, Marbre, Grenat almandin et Granite
Exploitation de carrière	Les Aigles	Gneiss et Sable silteux
	Etoile du Golfe	Gneiss
	Togo Rail	Gneiss
	COLAS	Gneiss
	Togo carrière	Migmatite
	EBOMAF	Gneiss
	TGC SA	Gneiss
	SNCTPC	Gneiss, latérites
	SAD	Sable du Lac Togo et du système lagunaire de Lomé
	ADEOTI	Gneiss
	CECO Group	Gneiss
	Midnight Sun	Sable lagunaire
	GER	Gneiss
	SHEHU DAN FODIO	Gneiss
	CARMAR TOGO	Gneiss et Gravier roulés
	SILME BTP	Sable
STII	Sable laguno-lacustre et lacustre	
Exploitation de nappes souterraine	BB Vitale	Eau minérale
	Voltic Togo Sarl	Eau minérale
	ACI TOGO	Eau minérale
	TdE	Eau minérale
Exploitation artisanale	SONATRAC	Sable
	GTOA	Sable
Exploitation pétrolière	ENI	Hydrocarbures
Commercialisation des substances précieuses et semi précieuses	WAFEX	Or
	SOLTRANS	Or

Les industries objet de déclarations unilatérales par l'administration publique

N°	Entreprises minières	Activité
1	SOCIETETOGO OR SARL	Or
2	ALMACAR Togo	Gneiss
3	PANAFRICAN GLODCORPORATION TOGO	Or
4	BAH AMADOU OURY	Eau minérale
5	MAGVYN ENTREPRISE RELANCE 2 NOBLE	Eau minérale
6	ATACORA MINING	
7	CEMAT	Migmatite
8	GEO NATURAL RESOURCES SARL	Grenat
9	SERVAX GROUPE	Sable laguno-lacustre
10	SALIF 94	Eau minérale
11	STDM	Gneiss
12	CRYSTAL SARL	Eau minérale
13	GEA	Gneiss
14	SNTC	Gneiss
15	COGEMAT	Eau minérale
16	TECH-MINES	Or
17	SATEM	Gneiss
18	SAMARIA	Eau minérale
19	TRANSAXES	Sable
20	L'EAU LA VIE	Eau minérale
21	Ets JESUS SAUVE	Sable
22	FONTAINE INTERNATIONALE TOGO	Eau minérale
23	WAAD OASIS	Eau minérale
24	BLESS	Eau minérale
25	ALFO-GROUP	Gneiss
26	PRO-SERVICES	Sable
27	LE ROBINET	Eau minérale
28	AL HALAL	Eau minérale
29	AMIGO	Eau minérale
30	BADAMA	Eau minérale
31	BAMFAT	Eau minérale
32	BEATITUDES SARL	Eau minérale
33	CRSSG TOGO	
34	Ets 3 TR	Sable
35	FALCON	Eau minérale
36	HASMIYOU FOUSSENI ET FILS	Eau minérale
37	HORIZON OXYGENE CLEVAR SARL	Eau minérale
38	IEIC UG	
39	Monsieur ADOGLI EDOH	
40	PAP SARL	
41	SO CA GRA	
42	SST SABLIERE	Sable
43	STG	Migmatite
44	VICILA	Sable
45	YORUMA ET FRERES	Eau minérale
46	ZAMZAM	Eau minérale
47	ALZEMA ET FILS SARL	
48	CARRIERES	

- **Les agences perceptrices de l'Etat**

1. Commissariat des Impôts
2. Commissariat des Douanes et Droits Indirects
3. Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
4. Direction Générale des Mines et de la Géologie
5. Direction Générale des Hydrocarbures
6. Direction Générale du Travail et des Lois Sociales
7. Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité
8. Société Togolaise des Eaux
9. Caisse Nationale de Sécurité Sociale
10. Agence Nationale de Gestion de l'Environnement

Les préfectures et communes

1. Préfecture du Golfe/Commune de Lomé
2. Préfecture de Vo/Commune de Vogan
3. Préfecture de Zio/Commune de Tsévié
4. Préfecture de Yoto/Commune de Tabligbo
5. Préfecture de Kloto/Commune de Kpalimé
6. Préfecture de Bassar/Commune de Bassar
7. Préfecture de Kpélé
8. Préfecture de l'Ogou/Commune d'Atakpamé
9. Préfecture de Kpendjal
10. Préfecture d'Assoli
11. Préfecture de l'Avé
12. Préfecture de Haho
13. Préfecture de la Kozah
14. Préfecture de Blitta
15. Préfecture des Lacs/Commune d'Aného

• **Les flux financiers des rapports 2012 et 2013**

Réf	Nomenclature des flux
1	Impôt Minimum Forfaitaire (IMF)
2	Impôt sur les Sociétés (IS)
3	Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers (IRCM)
4	Taxe professionnelle (TP)
5	Taxes Foncières (TF)
6	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) / IRTS
7	Taxes sur Salaires (TS)
8	Taxes Complémentaires sur Salaire (TCS)
9	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
10	Taxe d'enlèvement d'ordure (TEO)
11	Retenue sur prestation de services (RSPS)
12	Taxe sur la Fabrication et la commercialisation des boissons
13	Retenue sur loyer (RSL)
14	Droit d'Enregistrement
15	Taxe professionnelle unique (TPU)
16	Redressements fiscaux et pénalités payés au CI

17	Droit de Douane (DD-RS-PCS-PC-RI et autres)
18	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au cordon douanier
19	Taxe sur la commercialisation des pierres et substances précieuses
20	Pénalités douanières
21	Dividendes
22	Avances sur dividendes
23	Frais d'instruction du dossier
24	Droits Fixes
25	Redevances Superficiaries
26	Redevances minières (Royalties)
27	Redevance proportionnelle à la production
28	Bonus de signature
29	Bonus de production
30	Prélèvement pétrolier additionnel
31	Taxe sur la délivrance de conformité environnementale
32	Certificat de régularisation environnementale
33	Taxe d'autorisation d'embauche
34	Frais d'attestation de paiement de créance de salaire
35	Frais d'étude et de visa des règlements intérieurs
36	Taxe de visa des contrats des étrangers
37	Frais de certification de la qualité de documents
38	Taxe de visa des contrats d'apprentissage
39	Paiement au Fonds Spécial d'Electrification (FSE)
40	Taxe de prélèvement d'eau dans la nappe
41	Cotisations sociales
42	Paiements directs aux communes et aux préfectures
43	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (>5 millions de FCFA)

Annexe 2: Composition détaillée du groupe multipartite et organigramme du Secrétariat technique

➤ **Le Conseil national de supervision**

Le Conseil national de supervision est composé comme suit :

Rôle	Titre	Prénom(s) et Nom	Fonction
Président	Son Excellence Monsieur	Kwesi Séléagodji AHOOMEY-ZUNU	Premier ministre
Vice-président	Monsieur	Adji Otèth AYASSOR	Ministre de l'économie et des finances
Membre gouvernement	Monsieur	Dammipi NOUPOKOU	Ministre des mines et de l'énergie
Membre gouvernement	Monsieur	André JOHNSON	Ministre de l'environnement et des ressources forestières
Membre gouvernement	Madame	Bernadette Essossimna LEGZIM-BALOUKI	Ministre du commerce et de la promotion du secteur privé
Membre gouvernement	Monsieur	Gilbert BAWARA	Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales
Membre gouvernement	Monsieur	Assogba Komi OHOUKOH	Secrétaire d'Etat chargé de l'industrie
Membre gouvernement	Monsieur	Gilbert BAWARA	Représentant de la Présidence de la République
Membre Administration publique	Monsieur	Kossi TENOU	Directeur national de la BCEAO
Membre industrie extractive	Monsieur	Michel KEZIE	Directeur Général de la SNPT
Membre industrie extractive	Monsieur	ADOLEHOUME Koffi Jean	Administrateur de SCANTOGO Mines
Membre industrie extractive	Monsieur	Antoine Lekpa GBEBENI	Directeur Général de la TdE
Membre industrie extractive	Monsieur	Amétépé Kossi GLE	Directeur Général de Clever Eau Minérale
Membre industrie extractive	Monsieur	Viwonou DOGBE-TOMI	Directeur Administratif à Togo Rail
Membre société civile (médias)	Monsieur	Augustin SIZING	Président de l'Observatoire Togolais des Médias
Membre organisations de la société civile	Monsieur	Abalo Essrom KATAROH	Président de la Ligue des indépendants pour la transparence

➤ **Le Comité de pilotage**

Le Comité de pilotage est composé comme suit :

Rôle	Titre	Nom et prénom(s)	Fonction
Président	Monsieur	NOUPOKOU Dammipi	Ministre des Mines et de l'Énergie
Vice-président	Monsieur	GNARO Badawasso	Secrétaire Générale du Ministère Economie et des Finances
Membre administration publique	Monsieur	DEDJI Affo Tchitchi	Représentant du Secrétariat permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers
Membre administration publique	Monsieur	TOFIO Kossi puis après ADOYI Esso –Wavana représentant le Commissariat des impôts	Représentant de la Direction Générale des Impôts
Membre administration publique	Monsieur	AWIKODO Tomdjao	Représentant la Direction Générale des Douanes
Membre administration publique	Monsieur	GBENGBERTANE Banimpo	Représentant de la Direction Générale des Mines et de la Géologie
Membre administration publique	Monsieur	ATTITSO Kokou	Représenta de la Direction des Industries
Membre administration publique	Monsieur	TCHALA Akomola Idrissou	Représentant du ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et des collectivités locales
Membre administration publique	Honorable	APEZOUKE Assou	Représentant de l'Assemblée nationale
Membre administration publique	Honorable	KPOGO Kodjo Alphonse	Représentant de l'Assemblée nationale
Membre administration publique	Monsieur	AKAPOVI Comlan Picard José	Représentant de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)
Membre administration publique	Monsieur	EZA Koffi	Représentant de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers du Togo
Membre administration publique	Monsieur	ANIKO Malou Saou F.	Représentant du Ministère du Commerce
Membre industrie extractive	Monsieur	BOURHIM Mohamed	Représentant de la société Eau VOLTIC
Membre industrie extractive	Monsieur	DOKOE Tonou	Représentant de la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT)
Membre industrie extractive	Monsieur	HEMAZRO Anani	Représentant de la société Togo Carrière
Membre industrie extractive	Monsieur	PANKAJ Narayanan	Représentant de la société WACEM
Membre industrie extractive	Monsieur	ASSIH-EDEOU Paloukimondome	Représentant de la société MM Mining
Membre industrie extractive	Madame	TSAKADI Ayawa	Représentant de la Brasserie BB/Eau Vitale
Membre société civile	Monsieur	KLEGBE Kete Yawo	Représentant de l'Union Nationale des Syndicats Indépendants du Togo (UNSI)
Membre société civile	Monsieur	TODZRO Mensah	Représentant de la Fédération des ONG du Togo
Membre société civile	Madame	MANDJE Enongandé Abla	Représentante de WANEP-TOGO

Membre société civile	Monsieur	TAKPA Koolaba	Représentant de l'Union des ONG du Togo
Membre société civile	Monsieur	TCHANDAO Piabalo	Représentant de l'EDITOGO, média public
Membre société civile	Monsieur	MAWU Komi	Représentant de l'Union des Journalistes Indépendants du Togo (UJIT), média privé

Organigramme du Secrétariat technique

L'EQUIPE DU SECRETARIAT TECHNIQUE

Coordonnateur National :

Didier Kokou AGBEMADON

Chef Cellule Administration et Renforcement de Capacités :

Michaël Koffi Séwonou AMEKUDZI

Chef Cellule Collecte et Traitement de Données :

Judith Biféï KOMBATE

Chef Cellule Information et Communication :

Parfait Mensah KwamiKumah DZIVENOU

Chef Comptabilité et Finances :

AkofaAmavi VOEDZO

Assistante du Coordonnateur national

Eugénie Awoéfa FANGLA

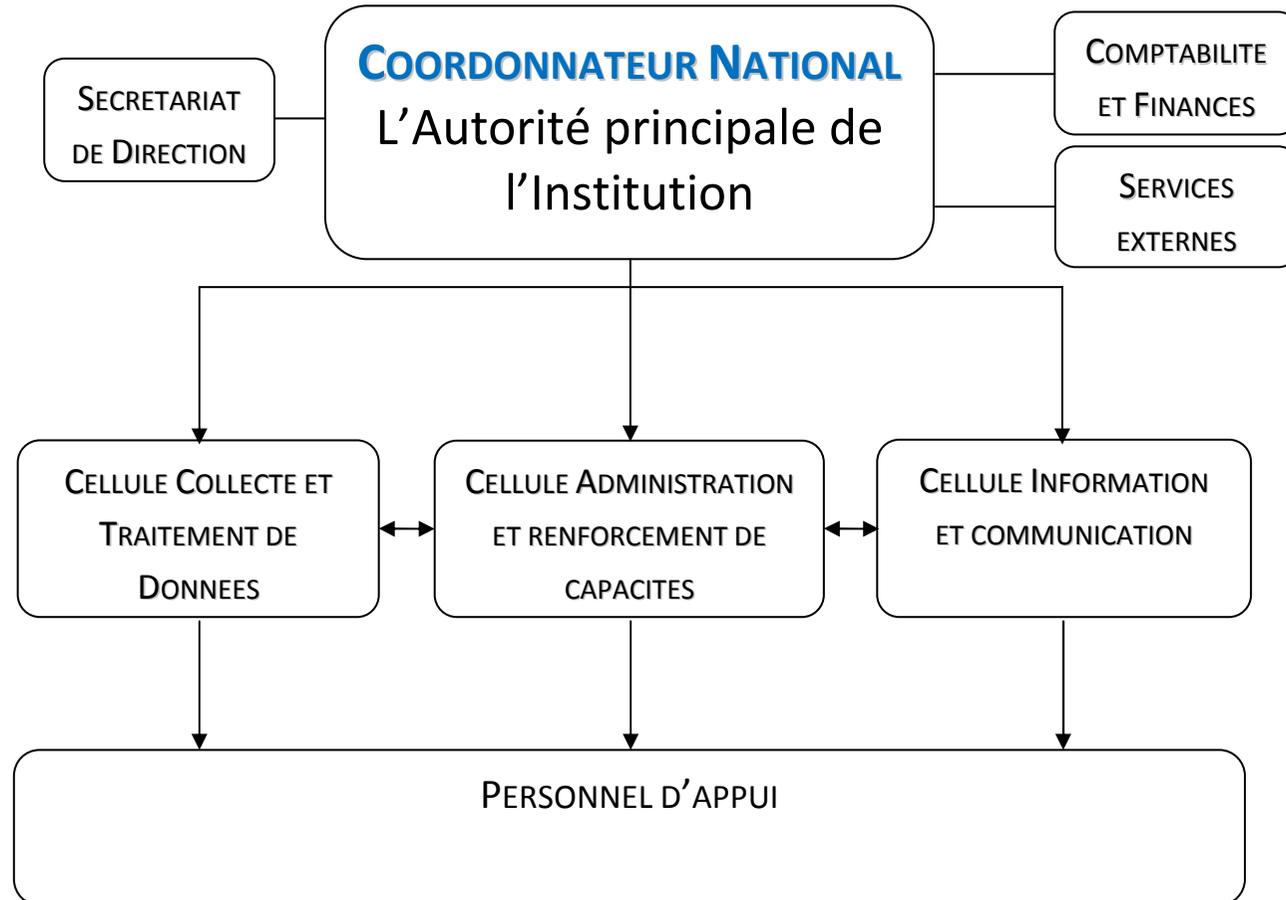
Chef du Parc automobile :

Athanase KomlanAmégbégnon AGBEMADON

Coursier :

Hervé Laré BAMENANTE

Téléphone : +2282226 8990



**Annexe 3 : listes de présence des réunions du Conseil national de supervision et
du Comité de pilotage**

***Liste de présence des réunions du Conseil
national de supervision***

Liste des réunions du Conseil national de supervision :

- **Réunions ordinaires**
 - Réunion ordinaire du 17 novembre 2014



Les Rayons de la Transparence!

Sixième Réunion ordinaire du Conseil national de supervision, Lomé le lundi 17 novembre 2014 dans la Salle de réunion du Cabinet du Premier ministre

Liste de présence

N°	Nom et Prénoms	Titre	Structure/ Organisation	Adresse		Signature
				Téléphone / Courriel		
CONSEIL NATIONAL DE SUPERVISION						
1.	Kwesi Séléagodji AHOOMEY-ZUNU	Président Gvt	Premier ministre	22 61 06 23 e-mail :		
2.	Adji Otèth AYASSOR	Vice-président Gvt	Ministre de l'économie et des finances	22 21 01 38 / 22 21 35 54 minifintogo@yahoo.fr		
3.	Dammipi NOUPOKOU	Membre Gvt	Ministre des mines et de l'énergie	90 04 05 93/22 20 07 62 noupokou@gmail.com / minesenergie@yahoo.fr		
4.	André JOHNSON	Membre Gvt	Ministre de l'environnement et des ressources forestières	22 21 06 00 environnementministre@yahoo.fr anjohanson@hotmail.com		
5.	Bernadette Essossimna LEGZIM-BALOUKI	Membre Gvt	Ministre du commerce et de la promotion du secteur privé	90 04 87 30 / 22 21 05 52 bernaesso@yahoo.fr		

6.	Gilbert BAWARA	Membre Gvt	Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales	22 21 37 72 gbawara@yahoo.fr	
7.	Assogba Komi OHOUKOH	Membre Gvt	Secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie	22 53 53 72 E-mail : <i>anoliv76@gmail.com</i>	<i>hthmuy</i>
8.	Kossi TENOU	Membre AP	Directeur national de la BCEAO	22 23 50 00 ktenou@bceao.int / courrier.tdn@bceao.int	<i>ky</i>
9.	Michel KEZIE	Membre IE	Directeur Général de la SNPT	90 04 07 96 / 22 21 61 98 / 23 31 80 12 dg@phosphatesdutogo.com	
10.	Monsieur ADOLEHOUME	Membre IE	Administrateur de SCANTOGO Mines	97 19 83 63 Jean.koffi.adolehoume@hcafrica.com/ koffiamlon@yahoo.fr	<i>Aluh</i>
11.	<i>Antoine Lekpa GREGBENI</i>	Membre IE <i>YAWAYE WAKÉ GIBATI</i>	Directeur Général de la TdE <i>10 mai</i>	Tél : <i>22 21 82 77 / 93 53 20 20</i>	<i>LSB</i>
12.	Amétépé Kossi GLE	Membre IE	Directeur Général de Clever Eau Minérale	e-mail : <i>antoinne.gregbeni@gmail.com</i> 22 51 45 60 eaucliver@yahoo.fr 90042208	<i>GP</i>
13.	Viwonou DOGBE-TOMI	Membre IE	Directeur Administratif à Togo Rail	90 28 02 83 raphviwonutomi@yahoo.com	<i>RA</i>
14.	Augustin SIZING	Membre SC	Président de l'Observatoire Togolais des Médias	90 03 18 24 echosdupays@yahoo.fr <i>Augustine Nzinguepabo</i>	<i>Nzinguepabo</i>
15.	Abalo Essrom KATAROH	Membre SC	Président de la Ligue des indépendants pour la transparence - <i>LET/TOGO</i>	90 09 19 63 transpalig@yahoo.fr	<i>Essrom</i>
SECRETARIAT TECHNIQUE					
16.	AGBEMADON K. Didier	Coordonnateur National		22 26 89 90 itietogo@yahoo.fr	<i>Agbemadon</i>
17.	AMEKUDZI K. Séwonou	Chef Cellule Administration et Renforcement de Capacités		22 26 89 90 itietogo@yahoo.fr	<i>Amekudzi</i>
18.	DZIVENOU Mensah Kwami Kumah	Chef Cellule Information et Communication		22 26 89 90 itietogo@yahoo.fr	<i>Dzivenou</i>
19.	KOMBATE Biféi	Chef Cellule Collecte et Traitement de Données		22 26 89 90 itietogo@yahoo.fr	<i>Kombate</i>
20.	VOEDZO Amavi Akofa	Comptable		22 26 89 90 itietogo@yahoo.fr	<i>Voedzo</i>
21.	FANGLA Awoéfa	Assistante du Coordonnateur		22 26 89 90 itietogo@yahoo.fr	<i>Awoéfa</i>

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS ET OBSERVATEURS

22.	Hervé ASSAH	Représentant Résident de la Banque Mondiale au Togo	22 53 33 00 hassah@worldbank.org	
23.	Serge Marie N'GUESSAN	Représentant Résident de la Banque Africaine de Développement au Togo	22 20 31 23 s.nguessan@afdb.org	
24.				
25.				
26.				
27.				
28.				
29.				
30.				
31.				
32.				

Listes de présence des réunions du Comité de pilotage

Liste des réunions du Comité de pilotage

- **Réunions ordinaires**
 - Réunion ordinaire du 10 avril 2014
 - Réunion ordinaire du 24 juin 2014
 - Réunion ordinaire des 24 et 28 novembre 2014
 - Réunion ordinaire du 23 décembre 2014

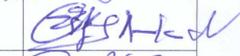


COMITE DE PILOTAGE

20^{ème} Réunion ordinaire du Comité de pilotage, Lomé le mardi 23 décembre 2014

Liste de présence

N°	Nom et Prénoms	Titre	Structure/ Organisation	Adresse		Signature
				Téléphone / Courriel		
COMITE DE PILOTAGE						
1.	NOUPOKOU Dammipi	Président	Ministre des Mines et de l'Energie	9004 0593 noupokou@gmail.com		
2.	GNARO Badawasso	Vice-président	S.G. / Ministère Economie & Finances	9020 7093/2221 3674 bgnaro@yahoo.fr		
3.	AWIKODO Tomdjao	Membre AP	Commissariat des Douanes et Droits Indirects	90 05 33 27 awikodotomdjao@yahoo.fr		
4.	AKAPOVI Comlan Picard José	Membre AP	BCEAO-Lomé	2223 5125/9027 8072 pjakapovi@bceao.int		
5.	ANIKO Malou Saou F.	Membre AP	Ministère du Commerce	9085 6923 Anifort73@yahoo.fr		
6.	ASSIH-EDEOU Paloukimondome	Membre IE	MM MINING	9009 2479		
7.	ATTITSO Kokou	Membre AP	Direction des Industries	9095 8375 attitsokokou@yahoo.fr		
8.	BOURHIM Mohamed	Membre IE	Eau VOLTIC	9252 6441 bourhimohamed@yahoo.com		
9.	DEDJI Affo Tchitchi	Membre AP	SP-PRPF/MEF	9012 1478 affodedji@yahoo.fr		
10.	DOKOE Tonou	Membre IE	SNPT	9004 8688 drou_h@yahoo.fr		
11.	GBENGBERTANE Banimpô	Membre AP	DGMG	9002 3198 gbanimpô@yahoo.com		
12.	EZA Koffi	Membre AP	SP/APBEF	9010 9998 mkoffieza@yahoo.fr		
13.	HEMAZRO Anani	Membre IE	Togo Carrière	9196 8883 sebani2009@yahoo.fr		
14.	KLEGBE Kete Yawo	Membre SC	UNSI	9190 1203 Klegbekete2002@yahoo.fr		
15.	MAWU Komi	Membre SC	UJIT	9036 0936 mawudieudonne@gmail.com		
16.	PANKAJ Narayanan	Membre IE	WACEM	9097 8920 lawyernarayanan.pankaj@gmail.com		
17.	MANDJE Enongandé Abla	Membre SC	WANEP-TOGO	9029 1926/2230 8930 fidemandje@yahoo.fr		
18.	TAKPA Koolaba	Membre SC	UONGTO	9079 4565 takpabas@yahoo.fr		
19.	TCHALA Akomola Idrissou	Membre AP	MATDCL/DATF	9070 0948 tchakomo@yahoo.fr		

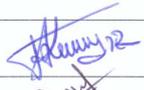
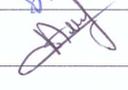
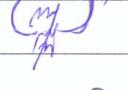
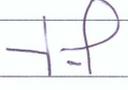
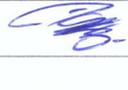
20.	TCHANDAO Piabalo	Membre SC	EDITOGO	9030 1987 tchandao@yahoo.fr	
21.	TODZRO Mensah	Membre SC	FONGTO	9019 5996/2222 1731 mtodzro@yahoo.fr	
22.	ADOYI Esso-Wavana	Membre AP	Commissariat des Impôts	9004 3121 ahmedadoyi@gmail.com	
23.	TSAKADI Ayawa	Membre IE	BB/Eau Vitale	2225 3904/ 9021 7011 bbjuridique@bblome.com	
24.	Honorable APEZOUKE Assou	Membre SC	Assemblée nationale	9006 51 27 apez12@yahoo.fr	
25.	Honorable KPOGO Kodjo Alphonse	Membre SC	Assemblée nationale	9839 2704/9743 8140 alphonsekpogo@gmail.com	
SECRETARIAT TECHNIQUE					
26.	AGBEMADON K. Didier	Coordonnateur National		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
27.	AMEKUDZI K. Séwonou	Chef Cellule Administration et Renforcement de Capacités		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
28.	DZIVENOU Mensah K.K.	Chef Cellule Information et Communication		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
29.	KOMBATE Biféï	Chef Cellule Collecte et Traitement de Données		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
30.	VOEDZO Amavi Akofa	Comptable		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
31.	FANGLA Awoéfa	Assistante du Coordonnateur		2226 8960 itietogo@yahoo.fr	
OBSERVATEURS					
32.	Nom et Prénoms	Structure/ Organisation	Adresse	Signature	
			Téléphone / Courriel		
33.					
34.					
35.					
36.					
37.					
38.					
39.					
40.					



COMITE DE PILOTAGE

19^{ème} Réunion ordinaire du Comité de pilotage, Lomé le vendredi 28 novembre 2014 (Deuxième séance)

Liste de présence

N°	Nom et Prénoms	Titre	Structure/ Organisation	Adresse		Signature
				Téléphone / Courriel		
COMITE DE PILOTAGE						
1.	NOUPOKOU Dammipi	Président	Ministre des Mines et de l'Energie p.i.	9004 0593	noupokou@cafe.tg	
2.	GNARO Badawasso	Vice-président	S.G. / Ministère Economie & Finances	9020 7093/2221 3674	bgnaro@yahoo.fr	
3.	AWIKODO Tomdjao	Membre AP	Commissariat des Douanes et Droits Indirects	90 05 33 27	awikodotomdjao@yahoo.fr	
4.	AKAPOVI Comlan Picard José	Membre AP	BCEAO-Lomé	2223 5125/9027 8072	pjakapovi@bceao.int	
5.	ANIKO Malou Saou F.	Membre AP	Ministère du Commerce	9085 6923	Anifort73@yahoo.fr	
6.	ASSIH-EDEOU Paloukimondome	Membre IE	MM MINING	9009 2479		
7.	ATTITSO Kokou	Membre AP	Direction des Industries	9095 8375	attitsokokou@yahoo.fr	
8.	BOURHIM Mohamed	Membre IE	Eau VOLTIC	9252 6441	bourhimmohamed@yahoo.com	
9.	DEDJI Affo Tchitchi	Membre AP	SP-PRPF/MEF	9012 1478	affodedji@yahoo.fr	
10.	DOKOE Tonou	Membre IE	SNPT	9004 8688	drou_h@yahoo.fr	
11.	GBENGBERTANE Banimpo	Membre AP	DGMG	9002 3198	gbanimpo@yahoo.com	
12.	EZA Koffi	Membre AP	SP/APBEF	9010 9998	mkoffieza@yahoo.fr	
13.	HEMAZRO Anani	Membre IE	Togo Carrière	9196 8883	sebani2009@yahoo.fr	
14.	KLEGBE Kete Yawo	Membre SC	UNSI	9190 1203	Klegbekete2002@yahoo.fr	
15.	MAWU Komi	Membre SC	UJIT	9036 0936	mawudieudonne@gmail.com	
16.	PANKAJ Narayanan	Membre IE	WACEM	9097 8920	n.pankay@yahoo.co.uk	
17.	MANDJE Enongandé Abla	Membre SC	WANEP-TOGO	9029 1926/2230 8930	fidemandje@yahoo.fr	
18.	TAKPA Koolaba	Membre SC	UONGTO	9079 4565	takpabas@yahoo.fr	
19.	TCHALA Akomola Idrissou	Membre AP	MATDCL/DATF	9070 0948	tchakomo@yahoo.fr	
20.	TCHANDAO Piabalo	Membre SC	EDITOGO	9030 1987	tchandao@yahoo.fr	

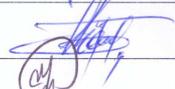
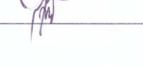
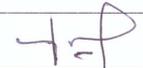
21.	TODZRO Mensah	Membre SC	FONGTO	9019 5996/2222 1731 mtodzro@yahoo.fr	
22.	ADOYI Esso-Wavana VONOO Ayete	Membre AP	Commissariat des Impôts	9004 3121 ahmedadoyi@gmail.com	Courme.dalmeida@gmail.com [Signature]
23.	TSAKADI Ayawa	Membre IE	BB/Eau Vitale	2225 3904/ 9021 7011 bbjuridique@bblome.com	[Signature]
24.	Honorable APEZOUKE Assou	Membre SC	Assemblée nationale	9006 51 27 apez12@yahoo.fr	[Signature]
25.	Honorable KPOGO Kodjo Alphonse	Membre SC	Assemblée nationale	9839 2704/9743 8140 alphonsekpogo@gmail.com	
SECRETARIAT TECHNIQUE					
26.	AGBEMADON K. Didier	Coordonnateur National		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	[Signature]
27.	AMEKUDZI K. Séwonou	Chef Cellule Administration et Renforcement de Capacités		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	[Signature]
28.	DZIVENOU Mensah K.K.	Chef Cellule Information et Communication		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	[Signature]
29.	KOMBATE Biféï	Chef Cellule Collecte et Traitement de Données		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	[Signature]
30.	VOEDZO Amavi Akofa	Comptable		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	[Signature]
31.	FANGLA Awoéfa	Assistante du Coordonnateur		2226 8960 itietogo@yahoo.fr	[Signature]
OBSERVATEURS					
32.	Nom et Prénoms	Structure/ Organisation	Adresse	Signature	
			Téléphone / Courriel		
33.	Goaliche Ayman	Moane stephens	ayman.goyalichee moane stephens	[Signature]	
34.	Karim Ghezail	"	Karim.ghezail@moane stephens	[Signature]	
35.					
36.					
37.					
38.					
39.					
40.					



COMITE DE PILOTAGE

19^{ème} Réunion ordinaire du Comité de pilotage, Lomé le lundi 24 novembre 2014

Liste de présence

N°	Nom et Prénoms	Titre	Structure/ Organisation	Adresse		Signature
				Téléphone / Courriel		
COMITE DE PILOTAGE						
1.	NOUPOKOU Dammipi	Président	Ministre des Mines et de l'Energie p.i.	9004 0593	noupokou@cafe.tg	
2.	GNARO Badawasso	Vice-président	S.G. / Ministère Economie & Finances	9020 7093/2221 3674	bgnaro@yahoo.fr	
3.	AWIKODO Tomdjao	Membre AP	Commissariat des Douanes et Droits Indirects	90 05 33 27	awikodotomdjao@yahoo.fr	
4.	AKAPOVI Comlan Picard José	Membre AP	BCEAO-Lomé	2223 5425/9027 8072	pjakapovi@bceao.int	
5.	ANIKO Malou Saou F.	Membre AP	Ministère du Commerce	9085 6923	Anifort73@yahoo.fr	
6.	ASSIH-EDEOU Paloukimondome	Membre IE	MM MINING	9009 2479		
7.	ATTITSO Kokou	Membre AP	Direction des Industries	9095 8375	attitsokokou@yahoo.fr	
8.	BOURHIM Mohamed	Membre IE	Eau VOLTIC	9252 6441	bourhimmohamed@yahoo.com	
9.	DEDJI Affo Tchitchi	Membre AP	SP-PRPF/MEF	9012 1478	affodedji@yahoo.fr	
10.	DOKOE Tonou	Membre IE	SNPT	9004 8688	drou_h@yahoo.fr	
11.	GBENGBERTANE Banimpo	Membre AP	DGMG	9002 3198	gbanimpo@yahoo.com	
12.	EZA Koffi	Membre AP	SP/APBEF	9010 9998	mkoffieza@yahoo.fr	
13.	HEMAZRO Anani	Membre IE	Togo Carrière	9196 8883	sebani2009@yahoo.fr	
14.	KLEGBE Kete Yawo	Membre SC	UNSI	9190 1203	Klegbekete2002@yahoo.fr	
15.	MAWU Komi	Membre SC	UJIT	9036 0936	mawudieudonne@gmail.com	
16.	PANKAJ Narayanan	Membre IE	WACEM	9097 8920	n.pankay@yahoo.co.uk	
17.	MANDJE Enongandé Abla	Membre SC	WANEP-TOGO	9029 1926/2230 8930	fidemandje@yahoo.fr	
18.	TAKPA Koolaba	Membre SC	UONGTO	9079 4565	takpabas@yahoo.fr	
19.	TCHALA Akomola Idrissou	Membre AP	MATDCL/DATF	9070 0948	tchakomo@yahoo.fr	
20.	TCHANDAO Piabalo	Membre SC	EDITOGO	9030 1987	tchandao@yahoo.fr	

21.	TODZRO Mensah	Membre SC	FONGTO	9019 5996/2222 1731 mtodzro@yahoo.fr	
22.	ADOYI Esso-Wavana	Membre AP	Commissariat des Impôts	9004 3121 ahmedadoyi@gmail.com	P.O. 20123837 VANDOU Ayale
23.	TSAKADI Ayawa	Membre IE	BB/Eau Vitale	2225 3904/ 9021 7011 bbjuridique@bblome.com	
24.	Honorable APEZOUKE Assou	Membre SC	Assemblée nationale	9006 51 27 apez12@yahoo.fr	
25.	Honorable KPOGO Kodjo Alphonse	Membre SC	Assemblée nationale	9839 2704/9743 8140 alphonsekpogo@gmail.com	
SECRETARIAT TECHNIQUE					
26.	AGBEMADON K. Didier	Coordonnateur National		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
27.	AMEKUDZI K. Séwonou	Chef Cellule Administration et Renforcement de Capacités		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
28.	DZIVENOU Mensah K.K.	Chef Cellule Information et Communication		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
29.	KOMBATE Biféï	Chef Cellule Collecte et Traitement de Données		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
30.	VOEDZO Amavi Akofa	Comptable		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
31.	FANGLA Awoéfa	Assistante du Coordonnateur		2226 8960 itietogo@yahoo.fr	
OBSERVATEURS					
32.	Nom et Prénoms	Structure/ Organisation		Adresse	Signature
				Téléphone / Courriel	
33.	AHOOMEY-ZUNU Kwesi Séleagadj	Président du Conseil National de Supervision			
34.					
35.					
36.					
37.					
38.					
39.					
40.					



COMITE DE PILOTAGE

18^{ème} Réunion ordinaire du Comité de pilotage, Lomé le mardi 24 juin 2014

Liste de présence

N°	Nom et Prénoms	Titre	Structure/ Organisation	Adresse		Signature
				Téléphone / Courriel		
COMITE DE PILOTAGE						
1.	NOUPOKOU Dammipi	Président	Ministre des Mines et de l'Energie p.i.	9004 0593	noupokou@cafe.tg	
2.	GNARO Badawasso	Vice-président	S.G. / Ministère Economie & Finances	9020 7093/2221 3674	bgnaro@yahoo.fr	
3.	AWIKODO Tomdjao	Membre AP	Commissariat des Douanes et Droits Indirects	90 05 33 27	awikodotomdjao@yahoo.fr	
4.	AKAPOVI Comlan Picard José	Membre AP	BCEAO-Lomé	2223 5225/9027 8072	pjakapovi@bceao.int	
5.	ANIKO Malou Saou F.	Membre AP	Ministère du Commerce	9085 6923	Anifort73@yahoo.fr	
6.	ASSIH-EDEOU Paloukimondome	Membre IE	MM MINING	9009 2479		
7.	ATTITSO Kokou	Membre AP	Direction des Industries	9095 8375	attitsokokou@yahoo.fr	
8.	BOURHIM Mohamed	Membre IE	Eau VOLTIC	9252 6441	bourhimmohamed@yahoo.com	
9.	DEDJI Affo Tchitchi	Membre AP	SP-PRPF/MEF	9012 1478	affodedji@yahoo.fr	
10.	DOKOE Tonou	Membre IE	SNPT	9004 8688	drou_h@yahoo.fr	
11.	GBENGBERTANE Banimpo	Membre AP	DGMG	9002 3198	gbanimpo@yahoo.com	
12.	EZA Koffi	Membre AP	SP/APBEF	9010 9998	mkoffieza@yahoo.fr	
13.	HEMAZRO Anani	Membre IE	Togo Carrière	9196 8883	sebani2009@yahoo.fr	
14.	KLEGBE Kete Yawo	Membre SC	UNSIT	9190 1203	Klegbekete2002@yahoo.fr	
15.	MAWU Komi	Membre SC	UJIT	9036 0936	mawudieudonne@gmail.com	
16.	PANKAJ Narayanan	Membre IE	WACEM	9097 8920	n.pankay@yahoo.co.uk	
17.	MANDJE Enongandé Abla	Membre SC	WANEP-TOGO	9029 1926/2230 8930	waneptogo@yahoo.fr fidemandje@yahoo.fr	
18.	TAKPA Koolaba	Membre SC	UONGTO	9079 4565	takpabas@yahoo.fr	
19.	TCHALA Akomola Idrissou	Membre AP	MATDCL/DATF	9070 0948	tchakomo@yahoo.fr	
20.	TCHANDAO Piabalo	Membre SC	EDITOGO	9030 1987	tchandao@yahoo.fr	

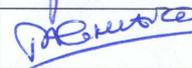
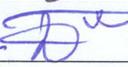
21.	TODZRO Mensah	Membre SC	FONGTO	9019 5996/2222 1731 mtodzro@yahoo.fr	
22.	ADOYI Ezzo-Wavana	Membre AP	Commissariat des Impôts	Tél : 90 04 81 22 Email : ah.medadaji@gmail.com	Forman
23.	TSAKADI Ayawa	Membre IE	BB/Eau Vitale	2225 3904/ 9021 7011 bbjuridique@bblome.com	
24.	Honorable APEZOUKE Assou	Membre SC	Assemblée nationale	9006 51 27 apez12@yahoo.fr	Si
25.	Honorable KPOGO Kodjo Alphonse	Membre SC	Assemblée nationale	97 43 81 40 198392704	Si
SECRETARIAT TECHNIQUE					
26.	AGBEMADON K. Didier	Coordonnateur National		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
27.	AMEKUDZI K. Séwonou	Chef Cellule Administration et Renforcement de Capacités		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
28.	DZIVENOU Mensah K.K.	Chef Cellule Information et Communication		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
29.	KOMBATE Biféi	Chef Cellule Collecte et Traitement de Données		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
30.	FANGLA Awoéfa	Secrétaire		2226 8960 itietogo@yahoo.fr	
OBSERVATEURS					
31.	Nom et Prénoms	Structure/ Organisation	Adresse	Signature	
			Téléphone / Courriel		
32.					
33.					
34.					
35.					
36.					
37.					
38.					
39.					



COMITE DE PILOTAGE

17^{ème} Réunion ordinaire du Comité de pilotage, Lomé le jeudi 10 avril 2014

Liste de présence

N°	Nom et Prénoms	Titre	Structure/ Organisation	Adresse		Signature
				Téléphone / Courriel		
COMITE DE PILOTAGE						
1.	NOUPOKOU Dammipi	Président	Ministre des Mines et de l'Energie p.i.	9004 0593	noupokou@cafe.tg	
2.	GNARO Badawasso	Vice-président	S.G. / Ministère Economie & Finances	9020 7093/2221 3674	bgnaro@yahoo.fr	
3.	AWIKODO Tomdjao	Membre AP	D. G. des Douanes	90 05 33 27	awikodotomdjao@yahoo.fr	
4.	AKAPOVI Comlan Picard José	Membre AP	BCEAO-Lomé	2223 5125	pjakapovi@bceao.int	
5.	ANIKO Malou Saou F.	Membre AP	Ministère du Commerce	9085 6923	Anifort73@yahoo.fr	
6.	ASSIH-EDEOU Paloukimondome	Membre IE	MM MINING	9009 2479		
7.	ATTITSO Kokou	Membre AP	Direction des Industries	9095 8375	attitsokokou@yahoo.fr	
8.	BOURHIM Mohamed	Membre IE	Eau VOLTIC	9252 6441	bourhimmohamed@yahoo.com	
9.	DEDJI Affo Tchitchi	Membre AP	SP-PRPF/MEF	9012 1478	affodedji@yahoo.fr	
10.	DOKOE Tonou	Membre IE	SNPT	9004 8688	drou_h@yahoo.fr	
11.	GBENGBERTANE Banimpo	Membre AP	DGMG	9002 3198	gbanimpo@yahoo.com	
12.	EZA Koffi	Membre AP	SP/APBEF	9010 9998	mkoffieza@yahoo.fr	
13.	HEMAZRO Anani	Membre IE	Togo Carrière	9196 8883	sebani2009@yahoo.fr	
14.	KLEGBE Kete Yawo	Membre SC	UNSI	9190 1203	Klegbekete2002@yahoo.fr	
15.	MAWU Komi	Membre SC	UJIT	9036 0936	mawudieudonne@gmail.com	
16.	PANKAJ Narayanan	Membre IE	WACEM	9097 8920	n.pankay@yahoo.co.uk	
17.	MANDJE Enongandé Abla	Membre SC	WANEP-TOGO	9029 1926/2230 8930	fidemandje@yahoo.fr	
18.	TAKPA Koolaba	Membre SC	UONGTO	9079 4565	takpabas@yahoo.fr	
19.	TCHALA Akomola Idrissou	Membre AP	MATDCL/DATF	9070 0948	tchakomo@yahoo.fr	
20.	TCHANDAO Piabalo	Membre SC	EDITOGO	9030 1987	tchandao@yahoo.fr	

21.	TODZRO Mensah	Membre SC	FONGTO	9019 5996/2222 1731 mtodzro@yahoo.fr	
22.	TOFIO Kossi	Membre AP	Direction Générale des Impôts	9004 6188 dantotg@yahoo.fr	
23.	TSAKADI Ayawa	Membre IE	BB/Eau Vitale	2225 3904/ 9021 7011 bbjuridique@bblome.com	
24.	Honorable APEZOUKE Assou	Membre SC	Assemblée nationale	9006 51 27	
25.	Honorable KPOGO Kodjo Alphonse	Membre SC	Assemblée nationale	97 43 81 40 / 1983 927 04 alphonse.kpogo@gmail.com	
SECRETARIAT TECHNIQUE					
26.	AGBEMADON K. Didier	Coordonnateur National		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
27.	AMEKUDZI K. Séwonou	Chef Cellule Administration et Renforcement de Capacités		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
28.	DZIVENOU Mensah K.K.	Chef Cellule Information et Communication		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
29.	KOMBATE Biféï	Chef Cellule Collecte et Traitement de Données		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
30.	FANGLA Awoéfa	Secrétaire		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
OBSERVATEURS					
31.	Nom et Prénoms	Structure/ Organisation		Adresse	Signature
				Téléphone / Courriel	
32.	AISSAH Satchi	MME		9028 1353 aissaranou@yahoo.fr	
33.					
34.					
35.					
36.					
37.					
38.					
39.					